Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260320-DCM2026032009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 15 mars 2026

Date d'affichage : 15 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

**Présents** : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE est arrivée en séance à 19h25. Elle n'a pas pris part au vote des délibérations N°2026-03-20-09 au N°2026-03-20-11

**Secrétaire** : Monsieur Julien GUILLEMOT

## DCM2026-03-20-09 : Installation du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Luc GUILLOUX, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Luc GUILLOUX – tête de liste «Bien vivre à PLOËRDUT» - a recueilli 497 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- ⇨ Jean Luc GUILLOUX
- ⇨ Corinne VOLA
- ⇨ Loïc SCRAIGN
- ⇨ Lauriane ACHARD
- ⇨ Yannick BROUSSOT
- ⇨ Pauline EZANIC
- ⇨ Laurent FOUILLÉ
- ⇨ Émilie LE MER
- ⇨ Julien GUILLEMOT
- ⇨ Lucille PLASSE
- ⇨ Yannick NICOLAS
- ⇨ Christelle PLANQUE
- ⇨ Alain RÉTY
- ⇨ Sonia RUYET
- ⇨ Stéphane ROUDAUT-DESFORGES

Monsieur Jean-Luc GUILLOUX, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260320-DCM2026032009-DE

Par conséquent, Monsieur Jean Luc GUILLOUX après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de PLOËRDUT cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Loïc SCRAIGN, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Loïc SCRAIGN prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur Loïc SCRAIGN propose de désigner Monsieur Julien GUILLEMOT, comme secrétaire de séance.

Monsieur Julien GUILLEMOT est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Loïc SCRAIGN dénombre 14 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

**Certifié exécutoire**

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

**Fait et délibéré les jour, mois an susdits**
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

